

21.03.2005 - 11:00 Uhr

OUI au partenariat enregistré: Amour et responsabilité mutuelle



Berne (ots) -

Indication: Des images et les affiches de la campagne peuvent être téléchargées gratuitement sous:
<http://www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmaid=100007085>

Pour la plupart des gens, l'amour et la responsabilité mutuelle sont les ingrédients indispensables du bonheur. La Loi sur le partenariat enregistré prévoit d'accorder une protection juridique aux couples de personnes de même sexe et de leur conférer des droits ainsi que des obligations mutuelles, à l'instar des couples hétérosexuels. Elle mettra fin à des situations humaines très pénibles et injustifiables dans notre pays.

La Coordination nationale OUI au partenariat enregistré a présenté lundi à Berne sa campagne pour la votation populaire du 5 juin prochain. Fondée le 2 octobre 2003 par les organisations gay et lesbiennes PINK CROSS, LOS/OSL, NETWORK et FELS, elle mènera campagne en faveur de la Loi fédérale sur le partenariat enregistré, adoptée en juin 2004 par une très large majorité des trois quarts du Parlement fédéral. La Coordination chapeaute huit comités régionaux très dynamiques, qui mèneront des actions et organiseront des manifestations dans les communes et les cantons pour aller à la rencontre de la population et dialoguer avec elle sur l'importance de cette loi, non seulement pour les personnes concernées et leurs proches, mais aussi pour la société tout entière et pour l'Etat de droit.

Prendre ses responsabilités devant la loi

Comme Lilian Schaufelberger (Zurich) et Christian Verdon

(Lausanne/Granges), membres du Comité de la Coordination nationale, l'ont précisé devant les médias, il est important de parler de la situation des nombreux couples d'hommes ou de femmes qui, dans notre pays, vivent une relation de couple stable et durable et ont un grand besoin de se protéger mutuellement. Si l'on donne souvent des lesbiennes et des gay une image de jeunes sans attaches voulant avant tout profiter de la vie, ce stéréotype ne représente de loin pas la réalité. En fait, les couples homosexuels ont une façon de vivre, des besoins et des aspirations très proches de ceux des couples hétérosexuels.

Vivre son amour au grand jour

Deux couples ont accepté de lever le voile sur leur quotidien pour témoigner de cette réalité. Les Zurichois Robert Rapp et Ernst Ostertag vivent ensemble depuis 50 ans. Ils ont décidé d'enregistrer leur partenariat (possible à Zurich, Genève et Neuchâtel pour des droits strictement cantonaux), une démarche qui signifie beaucoup pour eux, principalement en raison de la reconnaissance qu'elle confère à leur couple aux yeux de la société. Pour eux, la Loi fédérale sur le partenariat enregistré permettrait de faire un pas de plus, par exemple sur le plan du droit successoral ou de l'AVS. Pour des personnes qui, comme eux, ont passé toute une vie ensemble, de telles dispositions jouent un rôle capital en prévoyance vieillesse. Maya Burkhalter et Nybia Caballero, qui se sont rencontrées il y a une dizaine d'années, ont quant à elles souligné l'importance d'un tel engagement mutuel devant la loi; elles sont d'ailleurs prêtes à payer une imposition fiscale de couple plus élevée, afin de vivre leur relation dans un cadre juridique sûr.

Tous les quatre redoutent cependant les réactions fanatiques que risque de susciter la campagne auprès de certaines personnes qui, aujourd'hui encore, n'acceptent pas que deux hommes ou deux femmes puissent s'aimer. Toutefois, ils sont prêts à y faire face, convaincus de contribuer à donner du courage aux nombreux couples qui n'osent pas encore, en Suisse, vivre leur amour au grand jour.

Une étape importante pour les parents et les proches

Pour Fritz Lehre, représentant de FELS, l'association regroupant les amis, amies et parents de gay et de lesbiennes, la reconnaissance juridique du partenariat revêt également une grande signification pour les familles et les proches des homosexuels. Elle renforce le sentiment que le partenaire de son fils ou de sa fille est bel et bien membre à part entière de la famille. Accepter l'homosexualité d'une fille ou d'un fils, comprendre cet état de fait constituent des étapes parfois difficile pour de nombreux parents. Et avoir un enfant homosexuel, cela peut arriver dans toutes les familles, même les meilleures ! En acceptant la Loi sur le partenariat enregistré, le peuple suisse, et avec lui la société toute entière, montrerait à plusieurs centaines de milliers de parents et de proches qu'il n'entend plus discriminer des personnes éprouvant des sentiments homosexuels. Voilà pourquoi ce texte de loi est non seulement indispensable pour les lesbiennes et les gay, mais aussi pour leurs parents, amis, frères et soeurs, marraines et parrains; voilà aussi pourquoi il est, finalement, si important pour l'ensemble des parents de Suisse et, par conséquent, pour l'ensemble de la population.

Un large soutien

Aux côtés de la Coordination nationale OUI au partenariat enregistré, nombre de personnalités des milieux économiques, culturels, associatifs et politiques, s'engagent pour un OUI net et massif le 5 juin à la Loi fédérale sur le partenariat enregistré. De nombreuses organisations sont également favorable, comme par exemple la Fédération des églises protestantes de Suisse, la Ligue suisse des femmes catholiques, l'Association suisse des locataires et l'Union syndicale suisse, ainsi que de très nombreuses personnalités politiques du PRD, du PS, des Verts et du PLS, ainsi que du PDC et de l'UDC.

Contact:

Coordination nationale OUI au partenariat enregistré, Bern

Porte-parole (français):

Christian Verdon

Mobile: +41/(0)79/466'15'87

E-Mail: presse@partenariat-oui.ch

Medieninhalte



Röbi Rapp (75) et Ernst Ostertag (75) sont un couple depuis près de 50 ans. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/OUI au partenariat enregistré".



Maja Burkhalter (40) et Nybia Caballero (61) sont un couple depuis 10 ans. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/OUI au partenariat enregistré".

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007085/100487732> abgerufen werden.